

CAI EAS  
C18F  
5 NOV. 1975  
REF C.2

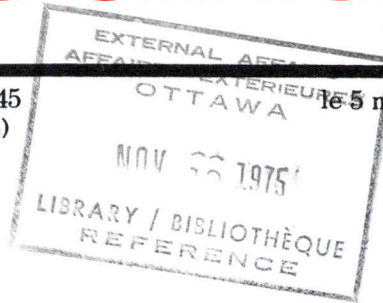
# Hebdo Canada



Ottawa, Canada.

Volume 3, No 45  
(Hebdomadaire)

le 5 novembre 1975



**Développement et diversification des échanges culturels du Canada, 1**

**Visite du ministre du Plan et de la Coopération du Sénégal à Ottawa, 2**

**Critique de certaines installations frontalières des États-Unis, 2**

**Nouveau siège de l'OACI, 3**

**Renvoi canado-américain à la Commission mixte internationale sur la dérivation de Garrison, 4**

**Entretiens Canada-Norvège sur les pêcheries, 5**

**LRC, nouveau train canadien: une option sur l'avenir, 6**

## Développement et diversification des échanges culturels du Canada

*Séjournant en Écosse, à l'invitation de la Fondation pour l'essor des études canadiennes au Royaume-Uni, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Allan J. MacEachen, a annoncé, le 21 octobre dernier, que son ministère mettrait en oeuvre un plan quinquennal approuvé récemment par le Conseil des ministres pour développer et diversifier les relations culturelles du Canada avec l'étranger.*

*"L'intérêt et l'activité des Canadiens dans le domaine culturel connaît incontestablement à l'heure actuelle un développement sans précédent, a déclaré M. MacEachen. Il nous est apparu que la politique étrangère de notre Gouvernement devait refléter cette expansion et cette diversification des activités canadiennes à caractère culturel et d'en projeter la substance et l'originalité sur la scène internationale". Voici les passages essentiels du discours du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, prononcé à Edimbourg:*

\* \* \* \*

"Vous vous demandez peut-être ce que nous visons, pourquoi le Gouvernement veut assurer ainsi un rayonnement plus large de la culture canadienne sur la scène internationale, a poursuivi M. MacEachen. Il me semble que nous voyons d'abord là un moyen nouveau d'éprouver les qualités et les accomplissements qui sont particuliers à notre pays. Nous croyons que les pays ont beaucoup à gagner en partageant non seulement leurs expériences culturelles, en multipliant non seulement les contacts 'de peuple à peuple' mais aussi en se communiquant les uns aux autres leurs évaluations et leurs analyses dans le domaine culturel, qu'elles soient flatteuses ou non."

### Patrimoine culturel

"Notre Gouvernement est pleinement conscient qu'aucun parlement ne peut accoucher d'une culture — pas même le Parlement de Westminster! La culture est secrétée par le coeur et l'esprit des individus qui forment une société, un peuple. Les institutions — gouvernementales ou autres — peuvent encourager et susciter de nouvelles entreprises culturelles; mais ce seront toujours des individus qui créeront ces grandes oeuvres qui, s'accumulant, constituent le patrimoine culturel d'un pays."

\* \* \* \*

### Essor des études canadiennes

"L'essor des études canadiennes à l'étranger est une dimension importante de notre plan quinquennal. Il en va de même du soutien que nous comptons apporter aux universitaires britanniques qui voudront accroître le nombre de cours afférents au Canada au sein des institutions d'enseignement du Royaume-Uni."

"Personne ne devrait s'étonner que la première chaire et le premier centre d'études canadiennes au Royaume-Uni s'installent en Écosse, puisqu'il existe des liens ethniques et culturels des plus solides entre le Canada et cette région britannique."

\* \* \* \*

Revenant au nouveau plan quinquennal d'échanges culturels, le Ministre a signalé qu'outre le Royaume-Uni, le programme de développement des études canadiennes est déjà en vigueur en France, au Japon et aux États-Unis; il sera étendu l'an prochain à la Belgique, à la République fédérale d'Allemagne et à l'Italie. On favorisera l'essor de pareilles études par des échanges de professeurs, des projets de recherches conjoints, l'intensification des relations entre universités, la fourniture d'ouvrages et de périodiques scientifiques canadiens ainsi que l'organisation de conférences et de colloques.

### Note de la rédaction

Les numéros 23 à 45 inclusivement de *Hebdo Canada* furent réalisés par M. André Ménard, en l'absence de Mlle Y. DuSault.



### Applications du plan quinquennal

M. MacEachen a rappelé que le Canada est assujéti plus que tout autre pays du monde, peut-être, aux influences culturelles en provenance des États-Unis, lesquelles, si elles sont généralement souhaitables, sont souvent trop envahissantes. Cette situation, conjuguée au caractère bilingue et multiculturel de la société canadienne, a incité le Gouvernement à définir comme suit les grands paramètres de ses relations culturelles avec l'étranger:

- cultiver et renforcer les rapports privilégiés du pays avec la France et le Royaume-Uni;
- maintenir sa participation aux institutions culturelles de la Francophonie et du Commonwealth;
- diversifier ses échanges culturels avec un certain nombre de pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

Le nouveau plan quinquennal reflète au surplus la conception quelque peu

différente qu'ont désormais les autorités canadiennes des relations culturelles avec l'étranger. Il prévoit d'abord une plus grande variété de grandes manifestations culturelles, afin que celles-ci rejoignent plus de pays et permettent aux artistes et aux intellectuels canadiens d'entretenir plus facilement des rapports soutenus avec leurs vis-à-vis étrangers.

En deuxième lieu, suite à l'apparition de besoins nouveaux, de nouveaux programmes s'ajouteront aux échanges de type conventionnel: les échanges de professeurs dans le domaine universitaire, par exemple, et les échanges-jeunesse dans le domaine socio-culturel.

En troisième lieu, le nouveau plan reflète les constatations d'études récentes de l'UNESCO en ce qu'il mettra davantage l'accent que par le passé sur les échanges de personnes, par opposition au troc de biens culturels.

\* \* \* \*

### Visite du ministre du Plan et de la Coopération du Sénégal à Ottawa

Une délégation du Gouvernement du Sénégal, présidée par M. Ousmane Seck, ministre du Plan et de la Coopération, effectua une visite officielle à Ottawa, du 19 au 22 octobre, à l'invitation du Gouvernement canadien. Des entretiens eurent lieu au ministère des Affaires extérieures, au ministère de l'Industrie et du commerce, à l'Agence canadienne de développement international, à la Société pour l'expansion des exportations ainsi qu'au Centre de recherche pour le développement international. Ces entretiens portèrent sur les relations politiques, culturelles, économiques et commerciales, entre les deux pays ainsi que sur les questions relatives à la Francophonie.

Il fut constaté d'emblée que les relations générales entre les deux pays sont excellentes. Il fut également reconnu de part et d'autre qu'il serait opportun de procéder à un renforcement des mécanismes de consultations au sein de la Francophonie et que ces questions pourraient utilement être évoquées à la prochaine conférence générale de l'Agence de Coopération culturelle et technique, qui aura lieu à l'Île Maurice en novembre prochain.

La délégation sénégalaise et le Ministère de l'Industrie et du Commerce

décidèrent d'étudier plus à fond les moyens que l'on pourrait mettre en oeuvre pour créer un mouvement commercial entre les deux pays.

#### Coopération au Sénégal

L'essentiel des entretiens porta sur les activités de la coopération canadienne au Sénégal. Au chapitre des projets en cours, il fut en particulier convenu de favoriser l'accès de l'école polytechnique de Thies aux ressortissants des autres États de la région. De plus, la délégation et les représentants de l'Agence canadienne de développement international eurent l'occasion de faire le point sur les modalités d'exécution de plusieurs projets récemment approuvés par l'agence canadienne de développement international et ayant trait à la protection forestière, l'élevage, la surveillance des côtes et le développement de la pêche ainsi qu'à un relevé océanographique au large des côtes du Sénégal.

Quant aux nouveaux projets présentés par la délégation du Sénégal, l'Agence canadienne de développement international retint une étude de plusieurs dossiers dont le coût est estimé à environ 30 millions de dollars, soit en-

viron 6 milliards 450 millions de francs CFA, sur une période de cinq ans et portant sur des interventions élargies et intégrées dans les domaines de l'agriculture et de la pêche ainsi que sur la mise à la disposition du Sénégal d'experts canadiens et la fourniture de biens d'équipement dans le secteur du développement industriel.

Les projets qui seront mis en exécution à partir de ces dossiers s'insèrent dans le cadre des priorités de développement du Sénégal et correspondent également aux priorités du Gouvernement canadien, telles que définies dans sa stratégie de l'aide pour les années 1975-1980 et dans ses politiques concernant le Nouvel Ordre Économique mondial.

### Critique de certaines installations frontalières des États-Unis

Le ministre de l'Environnement du Canada, madame Jeanne Sauvé, a réitéré, le 7 octobre, les inquiétudes du Canada au sujet de trois grandes installations américaines qui pourraient avoir des conséquences néfastes pour l'environnement au Canada: les ports pétroliers de Eastport, dans le Maine et de Cherry Point, dans l'État de Washington, ainsi que le barrage de dérivation de Garrison, dans le Dakota du Nord. Madame Sauvé a aussi engagé les Américains à accorder la priorité à leur programme d'assainissement des Grands Lacs.

Le ministre, orateur invité à la conférence annuelle de la Fédération de la lutte contre la pollution des eaux, a déclaré au sujet du barrage de Garrison: "D'après les données fournies par les États-Unis, nous en sommes arrivés à la conclusion que le projet, dans sa forme actuelle, dégradera la qualité de l'eau qui entre au Canada par la rivière Souris et probablement aussi par la rivière Rouge, au point de porter préjudice à la santé ou à la propriété, contrairement aux dispositions de l'article IV du Traité des eaux limitrophes.

"La question de Garrison", a-t-elle ajouté, "est extrêmement importante pour l'orientation des rapports futurs de nos deux pays en matière d'environnement. C'est la première fois que la Commission mixte internationale est appelée à s'occuper d'une violation

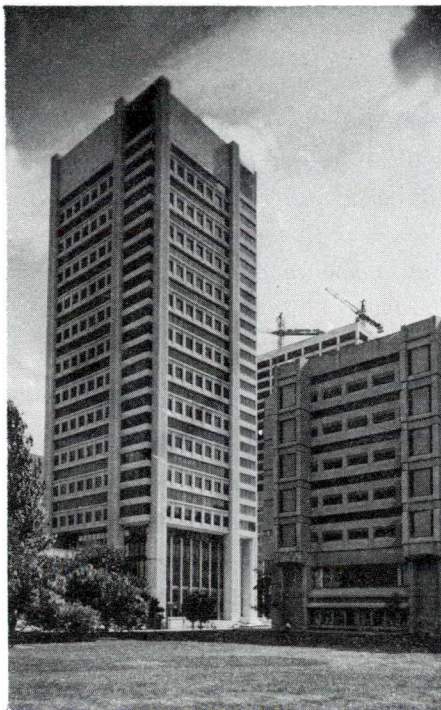


anticipée des dispositions anti-pollution du *Traité* et le dénouement influencera sans contredit les principes mêmes de nos relations." Au sujet des ports pétroliers à proximité de la frontière canadienne, madame Sauvé a exprimé l'espoir "que les principes fondamentaux de notre coopération dans le domaine de l'environnement s'appliqueront également à nos milieux marins limitrophes. C'est dans cet esprit que nous cherchons à établir un terrain d'entente pour régler les problèmes résultant de l'important trafic maritime des pétroliers sur la côte Ouest, et notamment dans la région de Cherry Point. Nous sommes aussi très préoccupés par les régions côtières de l'Atlantique, en particulier par les chenaux étroits qui mènent au site proposé de la raffinerie de Eastport, à la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. Notre pays et le vôtre ont tous deux besoin de transporter de l'huile par voie maritime", a conclu madame Sauvé, "mais il n'est que raisonnable que nous travaillions en collaboration afin de choisir les endroits les plus sûrs pour prendre livraison de notre huile".

### Nouveau siège de l'OACI

L'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), qui regroupe 132 États membres, a inauguré officiellement son nouveau siège, le 3 octobre dernier, Place de l'Aviation internationale, 1000, rue Sherbrooke ouest, dans le centre de Montréal. L'OACI a pour mission d'établir des normes et recommandations afin d'assurer l'uniformité dans les domaines technique, économique et juridique du transport aérien international. L'OACI est la seule organisation internationale affiliée à l'Organisation des Nations Unies qui ait son siège au Canada. Elle est établie à Montréal depuis 1945.

M. Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, M. François Cloutier, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec et M. Jean Drapeau, maire de Montréal, ont pris la parole pendant la cérémonie d'inauguration qui s'est déroulée en présence des représentants des États membres du Conseil de l'OACI, des membres de leurs délégations permanentes à Montréal et du Secrétariat de



*Le nouvel immeuble de l'OACI à Montréal. A droite, l'on aperçoit une partie de la bibliothèque de l'Université McGill.*

l'OACI. Un grand nombre d'États membres de l'OACI et d'organisations internationales se sont également fait représenter à la cérémonie.

Dans les allocutions qu'ils ont prononcées, M. Walter Binaghi, président du Conseil de l'OACI, et M. Assad Kotaite, secrétaire général de l'OACI, ont remercié le Gouvernement du Canada de l'appui généreux qu'il n'a cessé d'accorder à l'Organisation, et qui lui permet aujourd'hui de disposer de locaux appropriés. Les orateurs ont également remercié la municipalité de Montréal et le Gouvernement du Québec de l'esprit de coopération dont ils font preuve.

### Historique

C'est en 1949 que l'OACI avait pris possession de ses anciens locaux, à l'angle de la rue University et du boulevard Dorchester, dans un immeuble qui prit le nom de Maison de l'Aviation civile internationale. En plus de l'OACI, cet immeuble de dix étages abritait plusieurs agences de compagnies aériennes ainsi que le siège de l'IATA. A l'époque, l'Organisation employait environ 250 personnes dans son Secrétariat et n'occupait encore que six étages de l'immeuble.

L'OACI occupe aujourd'hui 15 des 27 étages de la tour du nouvel immeuble ainsi que la totalité du centre de conférence voisin. Le personnel du Secrétariat de l'OACI compte maintenant plus d'un millier de personnes (y compris le personnel des six bureaux régionaux et les experts en mission d'assistance technique dans le monde entier), et plus de 600 d'entre elles travaillent actuellement à Montréal dans le nouvel immeuble où sont également situés les bureaux des 30 États membres du Conseil dont le personnel atteint presque 100 personnes.

Fondée en 1944 à Chicago, lors d'une conférence à laquelle participèrent 52 États, l'Organisation de l'Aviation civile internationale eut pour mission, dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale, d'assurer le développement sûr, ordonné et économique du transport aérien civil du monde. Dès ses débuts, l'OACI dut mettre sur pied un système mondial de normes, de règles et de recommandations communes à toutes les nations. Après les dévastations causées par la guerre, il fallait uniformiser des normes et des usages extrêmement différents. Des installations militaires construites dans la hâte durent être transformées pour l'aviation civile, afin de constituer l'infrastructure de navigation aérienne et de télécommunications nécessaire à la sécurité du transport aérien civil.

Avec la venue de nouvelles nations sur la scène mondiale, l'OACI fut invitée à fournir une assistance technique par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le Développement, afin d'aider des nouvelles nations à développer leurs services de transport aérien. L'OACI a suivi de près les grands progrès techniques de l'aviation, depuis les avions à hélice de l'après-guerre jusqu'aux turboréacteurs modernes, et elle met constamment à jour ses spécifications mondiales et régionales ainsi que ses plans de navigation aérienne.

L'OACI est devenue le centre de la coopération mondiale en aviation. Elle définit les grands principes directeurs qui seront appliqués entre les nations et procède également à diverses études sur la situation économique du transport aérien. L'Organisation est aussi chargée d'établir des conventions internationales de droit aérien qui protègent les intérêts des voyageurs du monde.



### Renvoi canado-américain à la Commission mixte internationale sur la dérivation de Garrison

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Allan J. MacEachen, a mis en circulation le 23 octobre dernier, le texte d'une lettre à la Commission mixte internationale donnant les termes d'un Renvoi canado-américain sur la dérivation de Garrison (Dakota Nord). Dans le Renvoi, les deux Gouvernements demandent à la Commission d'étudier les effets qu'auront la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison, de présenter un rapport et de préparer des recommandations portant sur les modifications ou ajustements que les Gouvernements pourraient apporter au projet, de sorte que les dispositions de l'article IV du Traité des eaux limitrophes soient respectées. Aux termes de l'article IV, le Canada et les États-Unis ont l'obligation d'éviter de polluer les eaux qui traversent la frontière, comme, par exemple, les rivières Souris et Rouge, au préjudice de la santé et des biens sur le territoire du pays opposé.

Le Renvoi, présenté à la Commission le 22 octobre 1975, demande à la Commission de terminer son étude et de présenter son rapport au plus tard le 31 octobre 1976. Voici la lettre de M. MacEachen. Les sous-titres sont de la rédaction de Hebdo-Canada.

"J'ai l'honneur de vous informer que les Gouvernements canadien et américain considèrent la dérivation de Garrison (Dakota Nord), prévue dans le cadre du programme du bassin Pick-Sloan Missouri, comme une source potentielle de pollution des eaux qui entrent au Canada.

Après examen des études effectuées par les États-Unis et le Canada, y compris certaines études effectuées par les États-Unis en réponse aux questions soulevées par le Canada, le Gouvernement canadien en est arrivé à la conclusion que, sous sa forme actuelle, la dérivation de Garrison aurait des effets nocifs sur les sections canadiennes des rivières Souris, Assiniboine et Rouge ainsi que sur le lac Winnipeg; ces effets seraient de nature à porter préjudice à la santé et aux biens sur le territoire canadien, en violation de l'article IV du Traité des eaux limitrophes de 1909.

#### Assurances du Gouvernement américain

Le Gouvernement des États-Unis n'a pas encore décidé si la dérivation de Garrison, sous sa forme actuelle, respecte le droit qu'ont les deux pays d'utiliser équitablement leurs eaux limitrophes, ni si elle respecte l'article IV du Traité. Le Gouvernement américain souligne que les eaux limitrophes connaissent déjà d'importantes variations naturelles, tant qualitatives que quantitatives, et que la dé-

rivation de Garrison, sous sa forme actuelle, peut avoir des effets bénéfiques aussi bien que nocifs sur la qualité et le volume de ces eaux. En ce qui concerne les éléments du projet de Garrison susceptibles de toucher le Canada, et plus particulièrement les travaux du bassin de la rivière Rouge et de la boucle de la rivière Souris, le Gouvernement des États-Unis assure le Gouvernement canadien qu'il s'acquittera de son obligation de ne pas polluer les eaux qui traversent la frontière au préjudice de la santé et des biens sur le territoire canadien. Il donne en outre au Gouvernement canadien l'assurance qu'aucune construction susceptible d'altérer les eaux qui s'écoulent au Canada ne sera entreprise tant que cette obligation n'aura pas été clairement remplie.

A la lumière des points de vue exprimés précédemment, les deux Gouvernements ont convenu, conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes de 1909, de demander à la Commission mixte internationale d'étudier les effets qu'auront la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison (Dakota Nord), de présenter un rapport et de préparer des recommandations portant sur les modifications ou ajustements que les Gouvernements pourraient apporter au projet de sorte que les dispositions de l'article IV du Traité soient respectées.

#### Problèmes à étudier

La Commission devrait, dans l'exercice de son mandat, étudier les problèmes sousmentionnés ainsi que toute autre question qu'elle jugera pertinente:

a) la qualité actuelle de l'eau des rivières Souris et Rouge, de leurs affluents et des autres cours d'eau en aval, avec insistance spéciale sur les sections canadiennes desdits cours d'eau pouvant être touchées par la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison. L'étude devrait entre autres porter sur:

- 1) la quantité de matières solides en solution,
  - 2) le sulfate, le sodium, le chlorure, le magnésium, le calcium et leurs composés,
  - 3) les bicarbonates,
  - 4) les substances nutritives, y compris l'azote, le phosphore et leurs composés,
  - 5) les produits antiparasitaires et les herbicides,
  - 6) l'oxygène dissous, la température, les sédiments et autres paramètres connexes influençant la vie aquatique,
  - 7) les éléments à l'état de trace, y compris le boron, le selenium, le plomb et autres métaux lourds;
- b) l'utilisation actuelle et éventuelle de ces eaux;
- c) l'utilisation des eaux en fonction de leur qualité actuelle;
- d) la nature, la portée et l'emplacement des incidences que pourront avoir sur la qualité et la quantité de ces eaux la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison;
- e) la nature, la portée et le coût des incidences que pourront avoir sur l'utilisation actuelle et éventuelle de ces eaux la construction et l'exploitation de la dérivation de Garrison, et
- f) la nature et la portée de l'incidence qu'aura sur la pêche commerciale et récréative au Manitoba, et sur le lac Winnipeg en particulier, l'introduction éventuelle de nouvelles espèces de poissons ainsi que de maladies et parasites du poisson provenant du système de la rivière Missouri par la dérivation de Garrison.

#### Coût

Si la Commission recommande des mesures à prendre pour éviter ou atténuer les effets nocifs du projet sur le terri-



toire canadien, quel en sera le coût approximatif?

La Commission, pour l'étude du problème et la préparation de son rapport, devrait utiliser les renseignements et les données techniques qui sont présentement disponibles ou le deviendront au cours de l'enquête. La Commission devrait de plus, si nécessaire, demander l'aide d'experts des deux pays.

Les États-Unis et le Canada attachent une grande importance aux opinions de la Commission sur le sujet. La Commission devrait, par conséquent, terminer son étude et présenter son rapport dans le délai minimum requis pour l'examen exhaustif du problème mais, dans tous les cas, au plus tard le 31 octobre 1976.

Les Gouvernements verseront à la Commission ou, si nécessaire, s'efforceront de lui affecter promptement les crédits dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat dans les délais prévus.

Une demande semblable est transmise à la Commission mixte internationale par le Gouvernement des États-Unis.

### Entretiens Canada-Norvège sur les pêcheries

Des représentants des Gouvernements canadien et norvégien se sont réunis à Ottawa les 20 et 21 octobre pour discuter de leur coopération future en matière de pêche. La délégation norvégienne était dirigée par M.H. Vindenes, directeur-adjoint au ministère des Affaires étrangères. M.L.H.J. Legault, directeur général des pêches internationales et de la mer au ministère de l'Environnement présidait la délégation canadienne.

Cette réunion fait suite à l'entente parvenue plus tôt sur la possibilité d'une part de coordonner et d'harmoniser les actions des deux Gouvernements en vue de l'extension de leurs zones respectives de juridiction sur les pêcheries et, d'autre part, d'établir dès maintenant les principes sur lesquels se fonderont leurs relations futures en matière de pêche, conformément aux principes du droit international en cours d'élaboration de même qu'au consensus qui se dégage à l'heure actuelle au sein de la 31<sup>ème</sup>

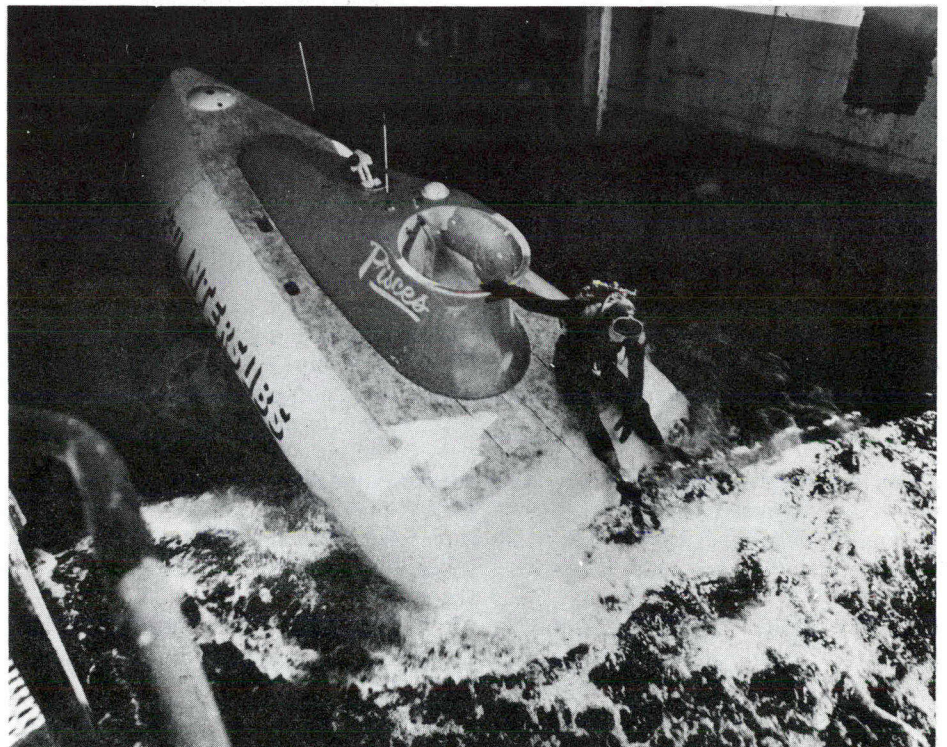
Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

### Bases d'un accord

Les deux parties ont élaboré des propositions qui pourront servir de base possible à un accord sur les conditions devant régir les futures activités de pêche des navires norvégiens dans les secteurs où s'étendra la juridiction canadienne au-delà des limites actuelles de la mer territoriale et des zones de

pêche canadiennes au large de la côte atlantique. Sur la base de ces propositions, ils ont convenu des termes d'un accord qui, une fois approuvé par leur Gouvernement respectif, permettra aux navires norvégiens, sous l'autorité canadienne et conformément à la réglementation du Canada, de pêcher dans la zone mentionnée pour le surplus des ressources au-delà des besoins canadiens.

L'accord proposé sera soumis à l'approbation des deux gouvernements.

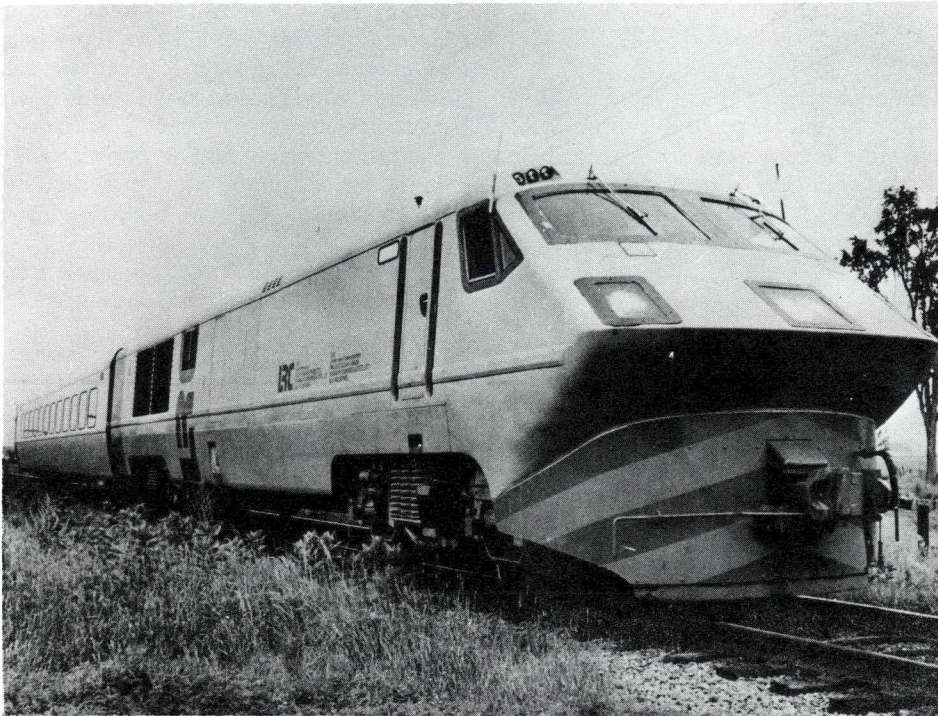


La International Hydrodynamics Company Limited (HYCO), de North Vancouver (Colombie-Britannique), est une des rares sociétés au monde à posséder l'expérience pratique et les connaissances spécialisées permettant de concevoir et de fabriquer des submersibles destinés à l'exploration et l'exploitation sous-marines. Cette société a fabriqué des produits de renommée internationale, comme les modèles *Piscis*, le plongeur submersible *SDL-1* et le vaisseau *Hudson*, tous reconnus pour leur solidité, leur sécurité et leurs faibles coûts d'exploitation. L'été dernier, un mini-sous-marin *Piscis*, reconnu à l'échelle internationale comme le "cheval de trait" des mers, a établi

un record en descendant à une profondeur de 6 000 pieds (1 829 m) pour procéder à des essais relatifs au projet d'enfouissement sous terre du câble téléphonique transatlantique (CANTAT 2) qui relie le Canada à l'Europe. A peu près en même temps, un *Aquarius 1*, la réplique réduite du *Piscis*, a changé la ligne de fer d'une base d'exploration, à une profondeur de 220 pieds (67 m), au large des côtes canadiennes de l'Atlantique. Il s'agissait de la première fois dans l'histoire que ce changement était fait sans plongeur. Le bras manipulateur souple de l'*Aquarius* a prouvé qu'il pouvait effectuer l'opération compliquée à la base de forage et obtenir les mêmes résultats que les plongeurs.



## LRC, nouveau train canadien: une option sur l'avenir



Au premier coup d'oeil, le train LRC, dernière création canadienne dans le domaine du transport voyageur, se révèle le train de l'avenir. Mais l'on regarde de nouveau, instinctivement pour découvrir que les caractéristiques futuristes de ce nouveau train de ligne de haut rendement sont d'une importance qui n'a rien de superficiel.

Les lettres LRC désignent les trois traits distinctifs du train: Légèreté, Rapidité, Confort, qui en font un train supérieur, à maints égards, aux trains présentement utilisés en Amérique du Nord. Le LRC a été réalisé en cinq ans par un consortium canadien composé de trois sociétés: Produits Alcan Canada Limitée (membre du groupe mondial Alcan), Dominion Foundries

and Steel, Limited (Dofasco) – le plus important fabricant canadien de dispositifs de suspension pour trains – et MLW industries, (l'un des trois grands constructeurs de locomotives nord-américains).

Le gouvernement canadien a aussi participé à la mise au point du LRC par la contribution financière qu'il a consentie dans le cadre du PAT – Programme d'avancement de la technologie – du ministère de l'industrie et du commerce.

### Caractéristiques

Le train est conçu en vue d'une exploitation économique à partir d'un groupe initial d'une locomotive et de cinq voitures (1-5) qui peut être transformé en un train réversible de dix voitures (1-10-1) ou présentant un autre agencement. La légèreté, un centre de gravité peu élevé et un dispositif de suspension utilisant un système électronique sensible et des cylindres hydrauliques pour faire incliner les voitures dans les courbes et ainsi assurer un maximum de confort aux voyageurs, constituent les caractéristiques fondamentales de la conception de ce nouveau train.

Les créateurs du LRC, et les bailleurs de fonds, l'ont conçu de manière qu'il transporte les voyageurs entre

les agglomérations importantes en concurrençant l'avion interurbain quant au confort, à la commodité au temps de déplacement d'un centre-ville à un autre, et à la fréquence du service. En outre, le LRC demandera un minimum d'entretien et de service aux terminus.

C'est le poids relativement faible du LRC, sa forme compacte et carénée ainsi que sa première source d'énergie: un moteur Diesel MLW de 12 cylindres et de 2,900 c.v., qui lui confèrent ses attributs exceptionnels, c'est-à-dire une vitesse de pointe élevée (environ 120 milles à l'heure), une accélération rapide et une faible consommation d'énergie. Cette source d'énergie éprouvée qu'est le moteur 251 garantit également que le transport ferroviaire à haute vitesse pourra se réaliser à l'intérieur d'une échelle de coûts raisonnable.

### Servo-inclinaison

Le dispositif de servo-inclinaison, qui est le plus important élément d'ingénierie du projet LRC, est intégré à la suspension pour assurer le confort des voyageurs dans les courbes à des vitesses de 35 à 40% plus élevées que celles que permet l'équipement traditionnel. Le système d'inclinaison hydraulique permet aux voitures de s'incliner jusqu'à dix degrés de la perpendiculaire. Il est actionné par un dispositif électronique sensible qui neutralise les forces centrifuges qui poussent les voyageurs vers le côté du train. Les pressions latérales sont maintenues à un niveau très négligeable de 0.05 g., ou moins encore, et les passagers restent bien droits et détendus dans leurs fauteuils, pendant que le train franchit, sur les grandes lignes, des trajets interurbains à des vitesses moyennes de plus de 100 milles à l'heure.

La voiture LRC, d'une capacité de 84 voyageurs, ne pèse que 90,000 livres, soit environ 50,000 livres de moins qu'une voiture ordinaire, mais elle n'en est pas moins solide. Grâce à sa structure monocoque d'aluminium tendu, elle satisfait amplement aux normes de résistance de l'Association of American Railroads prescrite par l'AAR. Par sa conception, le LRC est le véhicule de transport le plus sûr qui soit.

*Hebdo Canada* est publié par la Direction de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à Mlle Y. DuSault, éditeur.

*This publication is also available in English under the title Canada Weekly.*

*Algunos números de esta publicación parecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.*

*Ähnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.*